

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1910)
Heft: 98

Rubrik: Communications des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cotisation des membres actifs de 2 frs. M. Loosli est chargé de rédiger le budget d'une manière définitive et d'élaborer un rapport, dans lequel il exposera et motivera les décisions du Comité central.

9. **Revision des statuts.** Le Comité central discuta la révision des statuts en litige et chargea le secrétaire de soumettre les propositions du Comité central à la commission spéciale de revision.

1. **Demande des femmes-peintres.** Le temps étant trop avancé pour discuter ce point de l'ordre du jour, le Comité central le renvoie à une prochaine séance.

COMMUNICATIONS DU SECRETARIAT CENTRAL

Dans le dernier numéro de „L'Art Suisse“ la communication que voici aurait dû être publiée. Elle a dû être ajournée faute de place:

Messieurs les participants à l'exposition de Budapest sont avisés, en tant qu'ils n'ont pas reçu d'avis contraire direct, que les œuvres qu'ils ont envoyé ont été acceptées par le jury et expédiées à Budapest.

Le Commissaire de l'Exposition:

C. A. Loosli.

* * *

Tous les membres qui sont en possession d'un exemplaire français de nos statuts centraux sont instamment priés de bien vouloir le mettre à la disposition du Comité central, qui n'en possède pas un seul exemplaire, en l'adressant à

C. A. Loosli.

* * *

Plusieurs réclamations de membres qui ne reçoivent pas régulièrement „L'Art Suisse“ nous engagent à prier tous nos lecteurs de réclamer à leur bureau de postes les numéros qui leur font défaut. En même temps nous prions tous les membres de nous aviser immédiatement de leurs changements d'adresses s'il y a lieu.

L'Administration de „L'Art Suisse“.

* * *

L'estampe des membres passifs de 1909/10 sera envoyé l'un de ces jours aux présidents de sections. Des exemplaires sur japon ne seront délivrés par le soussigné que sur demande spéciale.

Cette estampe est une taille sur bois de Mr. Cuno Amiet.
C. A. Loosli.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

La section d'Argovie

est d'accord aussi avec la proposition concernant les femmes-artistes.

* * *

Les autres sections n'ayant pas donné de réponse en temps convenu, sont considérées comme adhérentes à la proposition de l'Assemblée des délégués en ce qui concerne les femmes-artistes, et admettent qu'il y a lieu de les laisser exposer dans notre groupe au Salon de 1910.

La section de Genève

est d'accord avec l'admission des femmes-artistes à notre groupe au Salon de cette année.

Section de Lausanne.

La section de Lausanne de la S. d. P. S. & A. S., réunie en séance le 11 avril, à l'unanimité de ses membres présents, constatant,

1. Que c'est notre S. d. P. S. & A. S. qui a demandé le classement par sociétés ou par groupes des œuvres exposées aux Salons nationaux;

2. Que précisément un essai va être fait conformément à notre demande, au prochain Salon 1910, où chaque société ou groupe aura son local d'exposition distinct;

3. Que la Société des Dames P. & S. — ou leur „Sécession“? — constitue un tel groupe;

4. Que notre Société n'a à intervenir sous aucune espèce dans les discussions ou scissions qui se produisent dans d'autres sociétés d'art;

5. Que nous n'avons aucune raison d'offrir à l'occasion du prochain Salon, à la Société des Dames P. & S. ou à un groupe de cette Société ou à des femmes isolées de partager notre ou nos locaux d'exposition, à l'exclusion d'autres groupes ou d'autres artistes qui y auraient tout autant de droits;

repousse la proposition du Comité central concernant la demande des femmes-artistes;

demande que les locaux qui nous seront affectés au prochain Salon 1910 restent réservés à notre seule Société;

proteste contre le délai tout à fait insuffisant laissé aux sections, à cette occasion, sans qu'il y ait urgence;

demande, pour être mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale, la revision de l'article 39 du règlement.

Section de Neuchâtel.

Cette section a repoussé dans sa séance du 15 avril la proposition du Comité central tendant à laisser exposer les femmes-artistes dans notre groupe du „Salon“ de cette année.

La section de Zürich

est d'accord avec la proposition concernant les femmes-artistes à la condition pourtant que cette décision ne soit pas préjudiciable à notre position vis-à-vis des femmes-artistes à l'avenir, et que celles-ci se mettent en temps utile en rapport avec le Comité central.

Procès-verbal

de l'Assemblée des Délégués extraordinaire

de samedi le 2 avril 1910, à 1 heure de l'après-midi à l'Hôtel des Boulangers à Berne.

Sont présents:

Du Comité central: MM. Hodler, Cardinaux, Boss et Loosli, rédacteur.

Des Sections: Lausanne: Briffod (2 voix); Valais: Dallèves (1 voix); Genève: Vibert, Silvestre, Rehfoos et Dunki (4 voix); Bâle: Mangold (1 voix); Argovie: Bolens (1 voix); Munich: Welti (2 voix); Lucerne: Emmenegger, von Moos (2 voix); Neuchâtel: Röhliberger, de Meuron et Jeanneret (3 voix); Zurich: Righini, Meier (2 voix); Paris: P. E. Vibert, Sandoz (2 voix); Fribourg: Fritz de Schaller (1 voix); Berne: Tièche, Geiger, Prochaska (3 voix).

Débats:

1. **Elections:** Président du jour: Silvestre; Secrétaire français: Sandoz; Secrétaire allemand: Prochaska.

2. Propositions pour le jury du Salon de cette année :

Suisse latine : Hermanjat (22 voix); Biéler (22 voix); Giacometti (22 voix); Vallet (21 voix); Berta (17 voix); Auberjonois (14 voix); Silvestre (12 voix); Dunky (12 voix); James Vibert (15 voix); Dunand (12 voix).

Suisse allemande : Boss (25 voix); Hodler (23 voix); Welti (21 voix); Balmer (19 voix); Cardinaux (18 voix); Heer (15 voix); Buri (14 voix); Emmenegger (13 voix); Amiet (12 voix); Jean Frey (12 voix).

3. **Rapport de gestion** communiqué par M. Loosli, paraîtra dans „L'Art Suisse“.

4. **Représentation de notre Société dans le Comité de l'exposition nationale.** M. Tièche en est membre. Il sera fait des démarches pour obtenir encore deux représentants.

5. **Expositions d'Interlaken et d'ouverture de Zurich.** MM. Bolens et Rehfoos réclament contre la manière des invitations. M. Bolens le fait en ce qui concerne la seconde au nom de la section d'Argovie. Le président déclare que ces deux expositions ne sont pas organisées par notre Société.

6. **Jury annuel.** Il sera proposé à l'Assemblée générale de faire nommer chaque année un jury annuel pour les expositions qu'organise notre Société.

7. **Estampe des membres passifs de 1909.** Cette estampe n'ayant pas été livrée par l'artiste qui en était chargé, le Comité central est autorisé de la faire exécuter par un autre artiste.

8. **Rapport du budget.** Le budget normal prévoit un déficit de frs. 1662. Le rédacteur Loosli propose un certain nombre de moyens pour augmenter les recettes. Ces propositions seront publiées dans „L'Art Suisse“ et discutées dans les sections.

9. **Revision des statuts.** Les propositions des sections de Neuchâtel et de Zurich, concernant la réorganisation de l'administration, centrale, sont soumis à l'examen d'une commission spéciale, composée de MM. Röthlisberger, Righini, Emmenegger et Loosli, qui est chargée de la rédaction définitive du règlement révisé.

10. **Requête des femmes-artistes.** Un groupe de femmes-artistes désire faire partie de notre Société comme section spéciale.

La requête sera publiée dans le journal et discutée dans les sections. Concernant le Salon de 1910, on propose d'admettre dans notre groupe d'exposants toutes les femmes-artistes qui en feront la demande, sans préjudice pourtant pour les expositions à venir.

Les sections discuteront cette proposition et en communiqueront le résultat à M. Loosli jusqu'au 15 de ce mois. Les sections qui ne répondront pas seront considérées comme adhérents à la proposition.

11. **L'Assemblée générale** aura lieu à Berne dimanche le 12 juin 1910.

12. **Imprévu** : M. Emmenegger désire que le jury du Salon de cette année admette moins d'œuvres que ce fut la cas à Bâle. (signé:) E. Prochaska.

Rapport de gestion

pour l'année comptable de 1909-10 de la S. d. P. S. & A. S., adressé aux Assemblées des délégués et à l'Assemblée générale de 1910.

Monsieur le président,

Messieurs,

L'année de gestion qui va toucher à sa fin, a été bien chargée de travail, en ce que les affaires à traiter du Comité central sont plus que le triple de celles de l'année précé-

dente. De ce fait la correspondance prit des dimensions tout à fait imprévues, et se chiffra à 700 lettres, cartes postales et télégrammes, à en croire la statistique des ports postaux. Nous en déduisons le fait réjouissant que le contact entre le Comité central et les sections et les membres est devenu beaucoup plus serré et nous espérons, que cette organisation centralisatrice continuera son chemin à l'avenir et ne tardera pas de porter de bons fruits. De plus votre Comité central, considérant qu'il était de son devoir le plus élémentaire de sauvegarder et de défendre les intérêts des sociétaires tout aussi bien au dehors de la Société qu'au dedans, se vit à plusieurs reprises obligé d'entamer des pourparlers officiels avec les autorités et telles sociétés privées.

Toutefois nous n'osons pas passer sous silence le fait, que malgré toute la bonne volonté et le dévouement de tous les intéressés, bien des affaires auraient dû être expédiées avec plus de succès, et que le résultat de notre travail à parfois laissé en arrière nos légitimes espérances. La cause principale de cet état de chose regrettable consiste en un manque d'organisation de notre Société, dont l'élimination complet devra toujours être un but principal de notre travail. Comme on l'a déjà fait remarquer aux Assemblées générales antérieures, il nous manquait une certaine continuité dans la direction des affaires, par le fait, que le Comité central sortant de charge n'avait aucune possibilité d'initier le nouveau Comité dans la marche des négociations en litige. Il est vrai que depuis que votre rapporteur, chargé par le Comité central de l'étude et de l'entremise de toutes les affaires, prit les choses en mains, les conditions de travail se sont quelque peu améliorées. Toutefois lui aussi dut avant tout se mettre au courant de la gestion et acquérir un certain nombre d'expériences, pas toujours encourageantes, mais toutes fort instructives. Il en déduisit la conviction, qu'avant tout il fallait travailler à la centralisation la plus complète que possible des affaires de la Société, et les traiter d'après les principes absolument commerciaux d'ordre et de promptitude. Pour ce faire, il lui faut le concours de tous les membres et en particulier celui des Comités de sections, qui avant tous sont à même de lui rendre de précieux services dans cette direction.

Les rapports du Comité central avec les Sections

étaient en général très satisfaisants. Les demandes et correspondances furent expédiées dans la règle, avec la promptitude désirable. Dans quelques cas exceptionnels la nécessité s'imposa d'envoyer votre rapporteur sur les lieux pour liquider avec les sections personnellement telles affaires, et cette manière de procéder se justifia dans chaque cas particulier par le résultat obtenu, de sorte qu'il serait à désirer, que ce mode de procéder puisse être établi sur des bases encore plus larges.

Plusieurs fois aussi, le Comité central se vit obligé de soumettre au vote des sections différentes propositions. Ce mode de votation de première source fonctionna si bien, qu'il est recommandable de s'en servir toujours davantage et votre rapporteur vous soumet la proposition suivante: **Les décisions prises par vote primaire des sections ont la même portée que celles des Assemblées générales et ont force obligatoire au même titre.** Si cette proposition trouve votre consentement, je me permettrai d'émettre encore le désir que les Comités de sections soient mis en demeure de rapporter au Comité central chaque fois qu'une votation de ce genre aurait lieu, combien de membres assistaient à la séance et dans quelle proportion les voix furent partagées. C'est indispensable, par le fait, que notre règlement ne prévoit que des votations de membres-sociétaires, mais non des votations de sections.

Les questions qui occupèrent de beaucoup le plus souvent le Comité central furent des questions